

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 14 AVRIL 2022 – 19H00

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE (pouvoir du titulaire M. SALLES)
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme AUBIN. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : M. MATICHARD (pouvoir du titulaire Mme WALRAET)
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. POTHIER)
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Le compte rendu de la réunion du 24 Février 2022 est adopté à l'unanimité.

1/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau lors de ses séances des 3 et 23 Mars 2022 :

- Séance du 3 Mars 2022 :

1 - Valider les atouts, les faiblesses et les enjeux du diagnostic territorial pour la révision du PLUi.

Le paysage physique

La géographie et les risques L'exploitation agricole et les carrières
La biodiversité
La production énergétique

Le paysage façonné

L'habitat
La démographie
Les services et équipements
Le patrimoine architectural et urbain

Le paysage vécu

Le tourisme
La mobilité
Les zones d'activités
Le commerce

L'ensemble des enjeux présentés lors de la conférence des maires est retranscrit dans ce compte - rendu et modifié selon les différents échanges.

Le paysage physique

La géographie et les risques [Enjeux validés]

- > La préservation des unités paysagères.
- > L'affirmation de l'identité du territoire à travers les paysages.
- > La prise en compte de la dimension paysagère dans les projets de développement urbain.
- > Le maintien du bocage.
- > La prise en compte des risques.
- > La maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques et dans le respect du PPRi dans les zones concernées.
- > L'anticipation des effets du changement climatique sur les risques.

Le paysage physique

L'exploitation agricole et les carrières [Enjeux validés]

- > La conciliation entre la préservation du socle naturel et l'exploitation des carrières.
- > Le maintien et le développement d'exploitations dynamiques.
- > Équilibre entre vie agricole et maintien du bocage.

- Une précision est apportée quant au devenir des carrières : un arrêté préfectoral prévoit que les carrières soient remises en état lors d'une fermeture.

Le paysage physique

La biodiversité [Enjeux validés]

- > Le maintien des pratiques anthropiques favorables à la biodiversité.
 - > La préservation des boisements existants et La protection du réseau hydrographique.
 - > Le maintien du réservoir/corridor en mosaïque, diffus sur l'ensemble du territoire.
 - > Le renforcement global des réservoirs, des corridors et de leurs fonctionnalités.
 - > La préservation des trames noire, brune et aérienne.
- Définition de corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Définition des réservoirs de biodiversité : ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos).

Le paysage physique

La production énergétique [Enjeux validés]

- > L'encadrement du développement des énergies renouvelables.
 - > La conciliation entre le développement des énergies renouvelables et la consommation d'espace.
 - > L'intégration des énergies renouvelables (capteurs solaires, éoliennes, etc.) dans l'environnement le paysage bâti et naturel.
 - > La valorisation des déchets agricoles par le biais de la méthanisation.
- Concernant l'implantation des éoliennes, une proposition est de définir des espaces susceptibles de les accueillir ou de ne pas les accueillir.

Le paysage façonné

L'habitat [Enjeux validés]

- > La réduction de la vacance.
 - > La valorisation du parc de logements ancien.
 - > La prise en compte des évolutions structurelles futures (mode de consommation, ...).
 - > La requalification du parc ancien, notamment en termes d'accessibilité et de performances énergétiques.
- Atouts/Faiblesses : le constat « Un nombre de logements vacants important en augmentation » devient « Un nombre de logements vacants en augmentation ».

Le paysage façonné

La démographie [Enjeux validés]

- > L'accueil de jeunes ménages pour retrouver un solde naturel positif et, ainsi, maintenir les équipements.
- > Le renforcement de l'armature territoriale par l'accueil de nouvelles populations.

Le paysage façonné

Les services et équipements [Enjeux validés]

- > Trouver un équilibre dans la répartition des équipements et services pour garantir une proximité.
- > Garantir le maintien du service santé.

Le paysage façonné

Le patrimoine architectural et urbain [Enjeux validés]

- > La préservation des qualités paysagères et naturelles des entrées de bourg.
- > Adaptation aux modes de vie contemporains.
- > L'affirmation de l'identité du territoire à travers le bâti.
- > La mise en valeur des éléments patrimoniaux et architecturaux spécifiques à chacune d'elles.
- > L'intégration du bâti récent dans le paysage.
- > L'encadrement de la constructibilité en dehors des principales entités urbaines.

Le paysage vécu

Le tourisme [Enjeux validés]

- > La valorisation du territoire pour son patrimoine bâti, naturel et son paysage.
- > Le maintien et le développement de l'offre en hébergement touristique.
- > La "fixation" des touristes (allongement des séjours...).
- > La valorisation du territoire pour sa localisation au centre de grands sites touristiques.

Le paysage vécu **La mobilité [Enjeux validés]**

- > Le maintien de la bonne accessibilité du territoire par un réseau routier dense et de qualité.
- > Le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, voiture partagée...).
- > Le développement de l'accessibilité du territoire par les transports en commun (autocar, train...).
- > La prise en compte des nuisances sonores liées aux infrastructures.
- > Le développement et la sécurisation des liaisons douces.

Le paysage vécu **Les zones d'activités [Enjeux validés]**

- > La mobilisation des disponibilités foncières dans les ZA pour l'accueil de nouvelles entreprises.
 - > L'intégration paysagère, environnementale et du développement durable des secteurs accueillant des activités économiques.
 - > La qualité paysagère, environnementale et orientée développement durable des entrées de ville.
- Atouts/Faiblesses : le constat « Le développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire » comme atout est supprimé et remplacé par « Un déséquilibre dans le développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire » en faiblesse
- Pour les communes où le développement de la fibre ne sera pas possible, la connexion par satellite permettra de la remplacer.

Le paysage vécu **Le commerce [Enjeux validés]**

- > La valorisation des points de ventes directes à la ferme.
- > La création d'une offre commerciale accessible en mode doux.
- > L'intégration des commerces dans les paysages bâtis.
- > Le développement de la vente de produits locaux et des circuits-courts.

Diagnostic agricole **Enjeux ressortant du diagnostic agricole [Enjeux validés]**

- > Permettre aux entreprises de la filière agricole de se développer (nouvelles constructions...).
 - > Favoriser le développement de nouveaux ateliers de productions et la diversification des modes de commercialisation.
- > Accompagner le renouvellement de la population agricole pour le maintien d'une activité économique forte sur le territoire.
- > Valoriser les paysages agricoles qui contribuent à l'identité du territoire.
 - > Accompagner l'intégration paysagère des bâtiments agricoles sans chercher à les cacher.
 - > Appuyer les démarches de valorisation des productions agricoles locales en lien avec les paysages agricoles : le bocage, terre d'élevage et de production de viande.
 - > Favoriser la cession/reprise des exploitations pour assurer la mise en valeur des terres et le maintien des paysages ouverts.
 - > Maintenir des surfaces agricoles pour permettre aux agriculteurs de faire face aux diminutions de rendements liées aux évolutions climatiques.
 - > Accompagner et réfléchir à la gestion de l'eau à des fins agricoles (stockage,...).
 - > Permettre le développement des corps de fermes et la création de nouveaux sites d'exploitation par construction de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole.
 - > Faire des choix d'urbanisation pour préserver la vocation agricole de certains hameaux et limiter les risques de conflits de voisinage.
 - > En cas d'extensions urbaines, porter une attention particulière aux corps de fermes situés dans les bourgs ou aux abords immédiats.
 - > Au cas par cas, ouvrir la possibilité de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles.
 - > S'interroger sur les possibilités de résorption de logements vacants.
 - > Engager une réflexion sur les formes urbaines pour limiter l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole.
 - > Opérer des choix sur les bourgs et hameaux à conforter.

Les documents projetés ont été modifiés en fonction des avis émis par la Conférence des Maires.

2 – Validation de la concertation : les outils de concertation et leur mise en place.

La Conférence des Maires valide les modes de concertation qui s'effectueront pendant l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

- 1 dossier de concertation sera disponible au service Urbanisme de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » et dans les Mairies de chaque commune,
- des articles de presse paraîtront au cours de l'élaboration du PADD,
- une réunion publique sera organisée,
- une plateforme d'échanges sera ouverte,
- une consultation du Conseil Communautaire sera ensuite engagée lors du PADD ou de la phase réglementaire,
- une motion design sera créée,
- des ateliers thématiques seront organisés,
- projet pédagogique avec les écoles à mettre en place.

- Séance du 23 Mars 2022 :

1/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.

Messieurs CROS et FUMOUX ont présenté le nouveau dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales, en présence de Monsieur Laurent GUILLAUME qui sera le référent pour ce programme pluri-annuel à construire.

Un diagnostic sera réalisé sur le territoire, au cours duquel toutes les communes pourront faire part de leur organisation et de leurs besoins dans les domaines de l'enfance-jeunesse et de la petite enfance notamment.

À partir de cet état des lieux, des consultations, débats et réflexions seront organisés sur le territoire pour définir une programmation sur les 5 années à venir. La convention territoriale globale sera signée avant le 31 décembre 2022. Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.

2/ NOUVEAU DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES QUI SOUHAITENT RÉALISER UN GÎTE SUR LEUR COMMUNE.

À l'unanimité, le Bureau Communautaire approuve le dispositif de fonds de concours présenté, pour les gîtes communaux. Les projets des communes seront étudiés chaque année pour l'année suivante ; seuls ceux qui prennent en compte l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et les dispositions du Plan Climat Air Énergie pourront être aidés par le fonds de concours, dans la limite de 20 000 € par an.

Ce fonds de concours ne pourra pas être cumulé avec celui qui peut être attribué au titre du programme d'aménagement de bourgs et de patrimoine bâti de caractère. Lors du prochain Conseil Communautaire, il sera proposé de supprimer la compétence « Gîte Rural » et d'acter le présent dispositif.

3/ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (C.R.T.E.) – POINT SUR LES DÉPENSES ENGAGÉES (arrivée de Madame WALRAET retenue sur sa commune en raison d'un grave accident).

En complément des informations échangées avec Madame la Sous-Préfète en début de mois, un état récapitulatif est établi, intégrant tous les programmes réellement engagés par les communes.

4/ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.

Suite à la reconnaissance de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.) du Pays de Lapalisse, les orientations définies dans le dossier de candidature sont présentées à nouveau aux élus, ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Les compositions du comité de pilotage et du comité technique seront à définir. Les ressources de personnes motivées dans les différentes communes sont les bienvenues. Les élus chargés de l'émergence du P.A.T. sont Monsieur Jean Marc BRUNIAU et Madame Delphine THÉVENOUX ; ils interviennent dans le suivi du fonctionnement de la cuisine commune avec l'EHPAD.

Le document support projeté en réunion est joint au présent compte rendu.

5/ POINT SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX.

Les élus sont informés sur les différents programmes réalisés, engagés ou annulés.

Le service urbanisme a repris un fonctionnement normal depuis l'arrivée de Madame Marion PROFIT. L'attention des élus est appelée sur les zonages d'assainissement collectif qui se sont étendus dans les communes car le service urbanisme n'a pas été informé. Madame PROFIT organisera prochainement une réunion avec les différentes secrétaires de Mairie pour faire connaissance et pour définir une organisation de travail.

Une conférence des SCOT AURA a été organisée ; le but de cette réunion était de proposer un avis utile à la Région pour « corriger son SRADDET dans l'esprit de la loi Climat et résilience (notamment l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN))».

Une proposition de groupements de SCOT a été présentée : la Communauté de Communes serait rattachée à Vichy Communauté, Grand Clermont, Livradois Forez.... Il n'y a toutefois pas de caractère obligatoire d'adhérer à ces regroupements, mais il faudra être vigilant.

2/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- d'allouer à l'entreprise AGRO SERVICE via la SCI FONCIERE BOURBONNAISE une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximal de 33 324 €,

- de conclure avec la Commune de LAPALISSE une convention de mise à disposition des bureaux situés au 1er étage de la Mairie du 1er avril 2022 au 30 juin 2026, moyennant un loyer mensuel de 2 380 €, une seconde convention sera conclue pour la mise à disposition des locaux situés Boulevard de l'Hôtel de Ville et le Pôle Jeunes pour la même période et ce à titre gratuit,

- de conclure l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux d'extension de la ZAE « Près de la Grande Route » conclu avec l'entreprise THIVENT sas (71800 LA CHAPELLE SOUS DUN) ; cet avenant a pour objet la réalisation d'une tranchée drainante et l'évacuation de la terre végétale sur un site à proximité,
- d'actualiser la grille tarifaire des services et des produits souvenirs de l'Office de Tourisme, suite aux changements de tarifs du Pal,
- de fixer les tarifs suivants dans le cadre des animations 2022 de l'Office de Tourisme du Pays de Lapalisse :
 - visite de l'huilerie à 3 € TTC
 - animation pêche au coup + visite de la maison aquarium de Jaligny : 9 € TTC
- de modifier certains tarifs du camping communautaire de Lapalisse à compter du 1er Avril 2022 (modification du tarif TTC suite à erreur de TVA dans délibération),
- de modifier certains tarifs du camping communautaire de Bert à compter du 1er Avril 2022 (suppression tarif mobile home à la journée et modification tarifs électricité et garage mort),
- d'effectuer le virement de crédits suivant pour les frais de notaires relatifs à l'achat du terrain d'assise de la maison de santé à la commune de Lapalisse en 2021 :
 - diminution des crédits sur le chapitre 020 dépenses imprévues : - 1 000 €
 - augmentation des crédits sur l'opération N°136 : + 1 000 €
- d'allouer à M. Frédéric VIGIER une aide à l'installation d'un montant maximal de 5 000 €,
- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, aux enfants de 4 à 12 ans, diverses activités le Samedi 16 Avril 2022, à l'école élémentaire de Lapalisse ; l'inscription est de 7 € par enfant pour la ½ journée,
- de proposer un atelier de création artistique le samedi 19 mars 2022 au tarif de 5 € TTC ; les recettes seront encaissées par la régie de l'Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE,
- de modifier les régies de recettes des installations touristiques communautaires de Bert :
 - ouverture d'un compte de dépôt de fonds (DFT) afin de permettre le paiement par carte bancaire via internet des locations, emplacement et autres services proposés par le camping communautaire de Bert,
 - ouverture d'un second compte de dépôt de fonds (DFT) pour la piscine et le tennis communautaires de Bert,
- de modifier la grille tarifaire applicables à l'Espace Aquatique Pays de Lapalisse (création d'un tarif pour la création de la carte magnétique),
- d'attribuer le marché concernant l'étude sur le schéma de développement touristique territorial Pays de Lapalisse à la société ID TOURISME (38000 GRENOBLE),
- d'attribuer le marché de travaux du parking routier de la ZAE située Près de la Grande Route à la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (03200 ABREST),
- d'actualiser les frais de port pour la vente en ligne des produits de l'Office de Tourisme

3/ COMPOSITION DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS.

Suite à la démission de Madame Maria LESME, Monsieur le Président procède à l'installation de Madame Nicole AUBIN au Conseil Communautaire.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la composition des commissions comme suit :

COMMISSION TOURISME, ANIMATION ET COMMUNICATION

- Président : M. Jacques de CHABANNES
- M. Alain LASSALLE (Le Breuil)
 - M. Christian CACHARD (Le Breuil)
 - Mme Delphine THÉVENOUX (Barrais Bussolles)
 - Mme Stéphanie CHERVIN (Lapalisse)
 - M. Patrick BODIN (Lapalisse)
 - Mme Françoise WALRAET (St Christophe)
 - M. Patrick MATHIEU (Bert)

Les élus de cette commission siègent au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

COMITE DE SUIVI EMBOUTEILLAGE

- Président : M. Jacques de CHABANNES
- M. Yves COLLANGES (Saint Pierre Laval)
 - Mme Nicole AUBIN (Lapalisse)
 - M. Jacky MERCIER (Barrais-Bussolles)
 - Mme Ghislaine BILLEBAULT (Droiturier)
 - Mme Pauline CARRON (Isserpent)
 - M. Joël ROUSSILLHE (Lapalisse)
 - M. Patrick BODIN (Lapalisse)

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les désignations suivantes :

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COMITE DE PILOTAGE « VILLAGES ETAPES » :

Monsieur Alain LASSALLE et Madame Stéphanie CHERVIN sont désignés pour représenter la Communauté de Communes au sein du comité de pilotage « VILLAGES ETAPES ».

délégués titulaires	délégués suppléants
M. Jacques de CHABANNES	Mme Martine QUATRESSOUS
M. Gérard BOUCHET	Mme Stéphanie CHERVIN
M. Jean Marc BRUNIAU	Mme Nicole AUBIN
M. Philippe FERBOS	Mme Isabelle PERICHON
M. Alain LASSALLE	M. Yves PLANCHE
M. André LATOUR	M. Didier HANGARD
Mme Pascale RICHARD	Mme Anne Marie L'HULLIER
Mme Françoise WALRAET	M. Bernard GAUD
M. François HERVIER	M. Jérôme GROULY
M. Louis SALLES	M. Jean Claude POTHIER

4/ TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la création d'un poste de chorégraphe au tableau des effectifs pour le spectacle son et lumière.

5/ CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL COMMUN.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la création d'un comité social commun qui se substituera au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), en application de la Loi du 6 août 2019, dite Loi de transformation de la fonction publique.

6/ MODIFICATION DES STATUTS.

Conformément aux avis rendus par le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires lors des réunions des 18 novembre 2021 et 23 Mars 2022, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de restituer la compétence Gîte Rural aux communes adhérentes. Les communes seront invitées à délibérer sur cette modification de statuts.

7/ CRÉATION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE GÎTES COMMUNAUX.

Compte tenu de la démarche de suppression de la compétence gîte rural, Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer un fonds de concours pour l'aménagement de gîtes dans les communes, lorsque l'offre est insuffisante.

Il sera plafonné à 20 000 € par an, non cumulable avec les aménagements de bourgs ou de patrimoine bâti sur la même année. Le projet ne pourra porter que sur une réhabilitation de bâti, intégrant les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les enjeux du PCAET.

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2022.

Suite à la répartition entre les collectivités des besoins du COS du PAYS DE LAPALISSE, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le réajustement de la subvention attribuée.

9/ TAXES DIRECTES LOCALES – FIXATION DES TAUX.

L'assemblée délibérante décide de ne pas modifier la fiscalité et vote à l'unanimité les taux suivants à appliquer en 2022 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,05%
- Taxe Foncière (Bâti) : 2,10%
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 2,35%

10/ TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) – TAUX.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les taux annuels votés par le SICTOM SUD ALLIER. Le mécanisme de lissage des taux appliqués génère un produit attendu de 1 148 896 € sur le territoire de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE.

11/ EMPRUNTS 2022 – BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES : HÉBERGEMENT DE LOISIRS ET ZAE PRÈS DE LA GRANDE ROUTE – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la Commission des Finances et choisit l'offre émise par le CREDIT MUTUEL pour les emprunts suivants afin de couvrir le besoin de financement des programmes d'investissement de l'année 2022 :

- 200 000 € pour le budget général et 350 000 € pour le budget annexe ZAE GRANDE ROUTE au taux de 0,85 % sur une durée de 15 ans ; 40 000 € pour le budget annexe HÉBERGEMENT DE LOISIRS au taux de 0,80 % sur une durée de 10 ans.

12/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AUX BUDGETS.

Les virements de crédits suivants sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée communautaire :

BUDGET PRINCIPAL – Fonctionnement

En recettes, rajout de 285 000 € sur divers articles pour réajuster le montant de la fiscalité, des dotations de l'État et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à percevoir.

En dépenses, rajout de 285 000 € répartis ainsi :

- 49 000 € pour le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 14 000 € pour reverser le trop perçu sur une subvention FISAC.
- 222 000 € en prévision de la hausse du coût de l'électricité

BUDGET PRINCIPAL – Investissement

Rajout de 5 000 € en dépenses sur le programme n°231 : Réhabilitation piscine Lapalisse, pour payer les honoraires de l'avocate chargée de l'assistance juridique.

Rajout de 100 € en dépenses sur le programme n°282 : mise aux normes du stade de foot de Le Breuil, pour l'achat d'un panneau de chantier.

Création de 2 nouveaux programmes :

- n°314 : stade Billezois clôture et filet pare-ballons 2022, avec affectation de 14 500 € en dépenses (déplacement du but, installation d'une clôture et d'un filet pare-ballons) et 6 000 € en recettes (subvention FAFA : fonds d'aide au football amateur)
- n°315 : réfection voirie communautaire ZI Bellevue 2022, avec affectation de 27 000 € en dépenses : réfection d'une partie de la voirie et installation de plots sur les trottoirs pour empêcher le stationnement des poids lourds.
- Le solde à financer (40 600 €) est prélevé sur le programme n°258 : provision.

BUDGET HÉBERGEMENTS DE LOISIRS

En dépenses, rajout de 3 000 € sur le programme n°33 : achat d'un chalet PMR pour le camping de Bert, pour les travaux d'installation et de raccordement du nouveau chalet.

Ces crédits sont prélevés sur le programme n°30 : travaux d'accessibilité des sanitaires du camping de Bert.

13/ RÉGIE DE BERT – MISE AU POINT.

L'équipement de mini-golf (situé à proximité de la piscine de BERT) est désuet et nécessiterait des travaux de remise en état onéreux. Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de supprimer cet équipement et de renommer la régie de recettes en conséquence.

14/ REQUALIFICATION DU STADE DU BREUIL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR.

Afin de compléter le plan de financement existant, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

15/ PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi N°4 – BILAN DE LA CONCERTATION.

L'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité, le bilan de la concertation organisée au cours de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi N°4 (relative à l'extension de la ZAE), prescrite par délibération du 15 juillet 2021.

16/ CONVENTION DE TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES BERGES DU MOURGON AMONT – AVENANT N°1.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser la conclusion de l'avenant N°1 à la convention conclue entre la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, Vichy Communauté et Monsieur Pascal MORLAT d'Isserpent. Les travaux complémentaires nécessaires, suite à la crue survenue sur le Mourgon, au droit de la propriété de Monsieur MORLAT, en juin 2021, qui a déstabilisé 2 aménagements, pourront être engagés.

Un bloc d'enrochement a bougé et crée un point faible, une reprise avec modification des aménagements avec des techniques complémentaires sera réalisée pour garantir le parfait achèvement de cet aménagement.

17/ CHEMINS DE RANDONNÉES ET CAMPING DE BERT – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT).

Les dossiers présentés pour les circuits de randonnées et le camping de Bert ayant reçu un avis favorable à la demande préalable, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à déposer officiellement les demandes de subventions auprès de l'ANCT.

18/ MÉDIATHÈQUE – 20 ANS – ANIMATIONS.

A l'occasion du 20ème anniversaire de la Médiathèque, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, l'organisation d'animations qui sont proposées par l'association, ainsi qu'une offre de découverte.

19/ INFORMATIONS.

A/ Solidarité avec la population ukrainienne :

Afin de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine accueillies sur le territoire communautaire, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'assurer la gratuité des repas servis à la cantine gérée par la Communauté de Communes, d'organiser des collectes lorsque ce sera nécessaire, de mettre à disposition à titre gratuit des salles si nécessaire, leur permettant de se regrouper ou de suivre des cours.

B/ Nouvelle saison « Boutiques éphémères » - Appel à candidatures :

Depuis plusieurs saisons, ce dispositif permet de promouvoir l'art et l'artisanat local à LAPALISSE entre le 1er juin et le 31 octobre. Elle offre la possibilité aux créateurs et artisans de tester le marché. La Communauté de Communes joue un rôle de facilitateur et intervient financièrement à hauteur de 50% du montant du loyer mensuel (plafonné à 150€).

C/ Lancement officiel de l'application-jeu ALICE ET L'AUTREMONDE le Samedi 16 Avril 2022, à 15H00

D/ Le marché de producteurs de Pays de la Chambre d'Agriculture de l'Allier sera organisé le 20 Mai 2022 à partir de 18 heures :

Les 12 producteurs locaux présents proposeront leurs produits qui pourront être consommés sur place, dans une ambiance festive, ou qu'ils pourront emporter. Un concert de l'union musicale animera ce moment convivial ainsi que le spectacle estival « Pedro Panama ».

E/ Inauguration de circuits Vélo en musique le Samedi 25 Juin 2022 :

Les différentes boucles à vélo du Pays de Lapalisse avec leur signalétique et dépliant dédiés seront mises à l'honneur. Des concerts seront donnés dans les 3 bourgs traversés par le circuit « la Nationale 7 historique à vélo électrique » :

- Parc de l'Andan à Saint Prix : pique nique animé par le groupe les Ailes du Nord de 12h30 à 14h,
- Jardin de la salle socioculturelle de Droiturier : formation « Roul'hot » de 16h à 16h45,
- Esplanade Maréchal de Lapalisse : concert donné par Paul Slade de 18h à 19h30.

F/ Permanences de SSTI 03 Prévention Santé des Entreprises (Médecine du Travail) :

Depuis le 14 avril, la Communauté de Communes accueille SSTI03 dans les locaux de l'annexe de la Maison France Services permettant ainsi de conserver ce service sur le territoire.

20/ QUESTIONS DIVERSES.

1/ SDE 03 – PLANS DE FINANCEMENT POUR L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS PRÈS DE LA GRANDE ROUTE.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les plans de financement suivants :

- pour l'alimentation basse tension : financement de 22 440 € sur les cotisations de l'année prochaine pour un montant total de travaux de 37 400 €, avec une prise en charge par le SDE03 de 14 960 €,
- pour l'éclairage public : financement de 23 452 € sur les cotisations de l'année prochaine, pour un montant total de travaux de 31 865 €, avec une prise en charge par le SDE03 de 8 413 €.

2/ ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PAUL CONSTANS À MONTLUÇON POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA CUISINE COMMUNE AVEC L'EHPAD FRANÇOIS GREZE.

Les marchés actuels sont au nom de l'EHPAD, et se terminent le 31/12/2022.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes Paul Constans à Montluçon pour une partie des approvisionnements de la cuisine commune avec l'EHPAD. Le coût annuel d'adhésion s'élève à 90 €.

Fin de la séance à 20h12.

Fait à Lapalisse, le 15 Avril 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »